

09 juil 2004 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 9 juillet 2004](#)

Adaptation du budget de la Défense

Sur proposition de M. André Flahaut; Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal adaptant le budget général des dépenses 2004 du Ministère de la Défense nationale afin de couvrir les dépenses relatives à la participation des Forces armées aux opérations militaires extérieures.

Sur proposition de M. André Flahaut; Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal adaptant le budget général des dépenses 2004 du Ministère de la Défense nationale afin de couvrir les dépenses relatives à la participation des Forces armées aux opérations militaires extérieures.

La nouvelle ventilation augmente les crédits de personnel pour couvrir les allocations et indemnités accordées dans le cadre de ces opérations, ainsi que les crédits de fonctionnement, afin de couvrir les achats locaux.(*) transférant dans le budget général des dépenses ajusté pour l'année budgétaire 2004, une partie des crédits inscrits aux programmes 16-50-2 et 16-50-4 vers le programme 16-50-5 ("Mise en oeuvre").

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe